

Reconnaissance et Mise en valeur du Bénévolat au sein de l'UOF

De nombreux bénévoles œuvrent au sein de notre Fédération de différentes manières, en fournissant un travail remarquable et sans attendre rien en retour.

Ils sont le socle de notre Fédération ; c'est grâce à eux que nous pouvons continuer aujourd'hui nos activités, notre passion, et engager de nouvelles actions innovantes.

L'UOF (Com France) a mis en place l'an dernier un programme de valorisation et de reconnaissance de ses bénévoles. Cette action est renouvelée pour cette année. Vos demandes et justificatifs doivent être envoyés au secrétaire-adjoint de l'UOF (COM France) secretaireadjoint@ornithologies.fr, date limite fixée au 31 janvier 2022 sur les actions menées en 2021 ou l'ancienneté UOF acquise en 2021.

Vous êtes un club ? Vous pouvez prétendre à devenir « Club formateur officiel UOF »

Vous avez mis en place un système de tutorat entre éleveurs expérimentés et débutants ou vous organisez des séances de formation sur les techniques d'élevage, les soins, la génétique, la sélection, la réglementation ou encore vous organisez des journées techniques ou des journées de formation en interne ou ouvertes aussi à des éleveurs extérieurs... alors votre action en faveur de la formation mérite d'être mise en avant. Vous pouvez prétendre au label « *Club formateur officiel UOF* ».



Modalités : Le club établit en début d'année civile un dossier présentant ses actions de l'année précédente et l'adresse au secrétaire adjoint de l'UOF (COM France) : secretaireadjoint@ornithologies.fr
Les dossiers sont étudiés et, après validation, le label est accordé ou non.

Le club en reçoit notification et se verra attribué un diplôme de « *Club formateur officiel UOF* » pour l'année xxxx.

La liste des clubs formateurs sera communiquée par l'UOF (Com France) sur ses supports de communication. Le club pourra aussi communiquer en interne et en externe sur cette labellisation.

Les démarches sont à refaire chaque année ; chaque année, la liste des clubs formateurs officiels est remise à jour.

Vous êtes un adhérent UOF depuis de nombreuses années, votre fidélité sera récompensée

Ce dispositif concerne les membres qui atteignent 10/15/20/25/30/35/40/45/50/55 années d'ancienneté à l'UOF (Com France) au cours de l'année.

L'UOF (Com France) offre à ses adhérents un diplôme de reconnaissance ainsi que des engagements gratuits au Championnat de France, pour remercier ses membres de leur fidélité.

Sont pris en compte les années d'adhésion à l'UOF (Com France) depuis sa forme actuelle (soit 1984).

- 10 ans : Diplôme
- 20 ans : Diplôme + 1 engagement gratuit au championnat de France
- 25 ans : Médaille de l'UOF
- 30 ans : Diplôme + 2 engagements gratuits au championnat de France.
- 35 ans : Médaille d'Honneur (échelon Argent)
- 40 ans : Diplôme + 3 engagements gratuits au championnat de France.
- 50 ans : Diplôme + 4 engagements gratuits au championnat de France + Médaille d'Honneur (échelon Or)



La demande :

Les membres UOF concernés seront présentés par leurs clubs qui feront la démarche avec justificatif de la première adhésion et de sa continuité au sein de l'UOF. La démarche est à faire auprès du secrétaire adjoint de l'UOF (COM France) en début d'année civile : secretaireadjoint@ornithologies.fr

Prise en compte de l'ancienneté à partir de 1984.

Nota : Exceptionnellement l'an dernier il y a eu un effet rétroactif, mais à partir de maintenant on applique la règle générale

Pour la médaille UOF, attribution à ceux qui atteignent les 25 ans d'ancienneté.

Pour la médaille d'Honneur de l'UOF, attribution à ceux qui atteignent les 35 ans d'ancienneté

Pour les diplômes et inscriptions gratuites, l'attribution se fera selon la règle générale.

Vous êtes un adhérent UOF (Com France), Bénévole actif au sein de votre club et/ou de votre région. L'UOF (Com France) vous met à l'honneur.

Pour chaque année, il est attribué un diplôme de « Meilleur Bénévole » pour l'année en cours. Cela concerne les membres UOF, bénévoles au sein d'un club UOF et/ou d'une région UOF et qui se font remarquer pour leur participation active aux divers événements : nettoyage de cages, aide à l'organisation de concours et bourses du club ou de la région, aide à la formation, convoyages etc.

« Obligatoirement, il faut que ce soient des membres actifs qui participent bénévolement à la vie du club ou de la région. »

Ces personnes se verront décerner un Diplôme d'Honneur par leur président de club ou de région.



La demande sera faite par les présidents de club auprès du Secrétaire adjoint de l'UOF (COM France) : secretaireadjoint@ornithologies.fr

Les bénévoles concernés se verront décerner par l'UOF un diplôme d'honneur. Ce diplôme leur sera remis par leur président de club.

Un club peut demander chaque année plusieurs diplômes en fournissant la liste de ses bénévoles et les justifications de la demande.

Dès sa troisième nomination comme « Meilleur Bénévole » cette personne se verra attribué en plus la médaille de l'UOF. Les médailles de l'UOF ne pourront pas être cumulées pour une même personne.

Vous êtes un adhérent UOF (Com France) qui recrute de nouveaux membres ? L'UOF (Com France) reconnaît votre implication

Qui est concerné ? Chaque adhérent qui parraine 5 nouveaux membres ou plus dans un club affilié à l'UOF (Com France) ou par adhésion directe à l'UOF (Com France) dans l'année en cours.

La demande :

Les adhérents directs UOF pourront proposer les 5 parrainages ou plus par adhésion directe auprès du responsable « Région 15 = adhérents directs ».

Les adhérents membres d'un club UOF, rempliront le formulaire de parrainage et le remettront à leur président de club, qui le transmettra au secrétaire adjoint de l'UOF (Com France) : secretaireadjoint@ornithologies.fr

Le document de parrainage sera téléchargeable sur le site « www.ornithologies.fr »

La récompense :

L'UOF (COM France) offrira au parrain une adhésion gratuite pour l'année suivante.

L'Union Ornithologique de France remercie l'ensemble de ses bénévoles qui donnent de leur temps et de leur personne pour le monde de l'ornithologie.

Afin de saluer leur travail, elle a mis en place ce programme destiné à promouvoir et à récompenser nos bénévoles, car sans eux il n'y aurait pas de Fédération.

Dans une époque où l'individualisme fait rage, alors que le bénévolat devient de plus en plus rare dans les associations, nous sommes fiers de voir que nos membres sont toujours prêts à aider, à partager, à transmettre et à innover.

Le Bureau national UOF (COM France)

A partir de propositions du délégué à l'intégration